

UNION DES COMORES

MISSION PERMANENTE AUPRES DES NATIONS UNIES

866 UN Plaza Suite 418 NYC 10017 Tel: 212 750 1637 Fax: 212 750 1657 Email: comoros@un.int

ALLOCUTION

De Son Excellence

Monsieur AHMED ABDALLAH MOHAMED SAMBI,

Président de l'Union des Comores

**A la 64^{ième} session Ordinaire de l'Assemblée générale
des Nations Unies**

à New-York, E.U.A.

le jeudi 24 septembre 2009.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée;

Excellence Monsieur le Secrétaire Général;

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;

Honorables délégués;

Permettez-moi de vous rendre hommage Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général pour le dévouement avec lequel vous assurez respectivement votre noble mission.

Monsieur le Président,

Je voudrais, pour une fois, ne pas conclure mon discours par la question de l'île comorienne de Mayotte, comme j'ai coutume de le faire.

Je me permets d'aborder en priorité ce sujet sensible qui touche à l'unité et à l'intégrité des Comores, à son histoire, au droit international mais aussi à la paix dans la région de l'Océan Indien.

L'Assemblée générale des Nations Unies a, à maintes reprises, reprouvé la présence française dans l'île comorienne de Mayotte, parce que les Comores ont été admises au sein de la Communauté internationale, dans ses frontières coloniales, comprenant les îles de Mayotte, d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande Comore.

Malgré les multiples résolutions pertinentes sans appel des Nations Unies, des consultations passées et ultérieures organisées dans l'île, la France continue de tenir des référendums à Mayotte pour ancrer définitivement cette île comorienne à la République française.

Ces consultations ont permis de changer plusieurs fois le statut de l'île comorienne de Mayotte, seulement dans le cadre du droit interne français jusqu'à transformer cette île, par la dernière consultation, en cent unième département français.

Il faut noter, par ailleurs, que les relations entre la France et les Comores sont particulières.

En effet, malgré ce différend né de la séparation d'une île de ces trois autres sœurs, handicapant ainsi l'archipel des Comores en le transformant en une vache à trois pattes, comme disait feu le Président Ahmed Abdallah Abderemane, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les Comores entretiennent un partenariat privilégié avec la France.

La France est présente aux Comores en ce sens qu'elle est toujours associée à la communauté internationale dans les grandes décisions qui engagent l'avenir de mon pays.

La France reste le premier partenaire économique des Comores. Elle fait partie des grands contributeurs de l'aide au développement dans mon pays. Plus de deux cent mille Comoriens vivent sur le sol français. Voilà quelques exemples pour vous montrer qu'aucune hostilité n'existe entre nos deux peuples ni nos deux pays.

Et nous avons la ferme volonté, non seulement, de poursuivre ce partenariat privilégié mais même de le raffermir davantage.

Toutefois, cette volonté d'entente ne peut en aucun cas constituer une renonciation de notre ferme attachement à l'intégrité territoriale de notre pays.

C'est dans ce sens, Excellences Mesdames et Messieurs, que j'ai pris l'initiative de venir présenter à la France, de façon solennelle, en prenant à témoin l'ensemble de la Communauté internationale, une proposition de règlement de ce différend.

En effet, je propose à la France de reconnaître la vocation des quatre îles de l'Archipel des Comores à rester une nation indivisible gérée sur la base du principe d'un pays, deux administrations.

J'entends par ce principe, que la France reconnaisse la souveraineté entière de l'Union des Comores sur l'ensemble de son territoire tout en continuant à administrer l'île comorienne de Mayotte.

Bien évidemment, les deux parties devront parvenir à un compromis sur la durée de cette présence française sur l'île comorienne de Mayotte.

En contrepartie, nous demandons à la France, d'accompagner activement le développement économique des trois autres îles pour qu'un certain équilibre soit trouvé dans l'ensemble de l'Archipel, un équilibre qui favorisera nécessairement un rapprochement harmonieux des uns vers les autres, et qui permettra à l'île comorienne de Mayotte de rejoindre, enfin, son giron naturel.

Ce processus permettra à nos frères et sœurs mahorais de préserver leurs acquis sociaux et leur niveau de vie, et aux trois autres îles de relever les nombreux défis de développement auxquels elles sont confrontées.

Je suis persuadé que ces nouvelles propositions, qui devraient rentrer dans le cadre des négociations entre la France et les Comores, trouveraient un dénouement heureux avec l'accompagnement actif de l'ensemble de la Communauté internationale.

Entre la France et les Comores, il y a presque deux siècles de vie commune, deux siècles d'Histoire, de Culture et de Langue en partage.

Nous n'avons pas le droit de gâcher ce patrimoine en laissant persister les malentendus, en laissant perdurer ces drames qui transforment le bras de mer entre Anjouan et Mayotte, en un des plus grands cimetières marins du monde.

C'est pour toutes ces raisons que nous venons ainsi, à la face du monde, montrer notre bonne volonté qui, nous osons espérer, ne sera jamais annihilée par une attitude d'inflexibilité ou d'intransigeance.

Excellences;

Mesdames et Messieurs;

Nous nous réunissons chaque année dans cette prestigieuse enceinte pour débattre des questions liées à la paix, à la sécurité et au développement.

Force est de constater que malheureusement, les efforts consentis ne s'avèrent pas toujours concluants puisqu'à ce jour, les défis à relever restent nombreux et leurs conséquences sur nos pays et nos peuples deviennent de plus en plus néfastes.

Certes des progrès sont enregistrés ici et là, toutefois, nos peuples continuent à souffrir de la faim, de la malnutrition et des maladies.

Nos enfants ne bénéficient toujours pas d'un enseignement de qualité nécessaire pour leur assurer un meilleur avenir.

Les soins de santé restent encore un luxe pour la plupart de nos citoyens.

Certains de nos villages et même de nos villes manquent cruellement de services sociaux de base, voire même d'eau potable et d'électricité.

Enfin, nos pays et plus particulièrement les Petits Etats Insulaires comme le mien sont menacés par des catastrophes naturelles multiples dont les conséquences ne font qu'aggraver une situation socio-économique déjà fragile.

Certains mêmes de nos pays risquent de ne plus figurer sur la carte du monde dans quelques années. Cette situation catastrophique qui prévaut à une époque où paradoxalement des avancées techniques et technologiques énormes sont enregistrées quotidiennement dans le monde, doit nous interpeller et nous inciter à redoubler d'efforts en vue de trouver des réponses appropriées.

Ainsi, une réelle mobilisation internationale et plus particulièrement des pays les plus nantis face à tous les défis auxquels nos pays sont confrontés, s'impose.

Nous devons mener une action concrète, urgente et concertée et agir de façon déterminée pour faire face aux conséquences des crises économiques, financières et

alimentaires qui frappent nos pays, sans distinction aucune.

J'estime qu'il est temps de faire preuve de solidarité agissante et de pragmatisme, si nous voulons que nos discours se traduisent en actions concrètes et si nous voulons redonner de l'espoir à nos peuples qui n'ont que trop souffert.

Bien évidemment, nos pays en développement ne demandent pas à aller sur la lune, du moins pas pour le moment.

Nous demandons tout simplement à ce que nous unissions nos efforts pour satisfaire aux revendications légitimes de nos peuples qui n'aspirent qu'à vivre mieux et dignement, dans la paix et la sérénité.

Notre Organisation a un grand rôle à jouer dans la réalisation de cet objectif et pour que sa voix puisse porter aussi loin que nécessaire, il faudrait que nous convenions tous sur la nécessité d'apporter à ses différentes instances les réformes nécessaires.

En effet, seule une organisation plus représentative, plus démocratique et plus équitable, dans ses différentes structures, sera en mesure de mieux appréhender les problèmes auxquels tous les pays sont confrontés; les comprendre et concevoir les solutions les mieux adaptées pour plus de paix, de stabilité et de développement.

Par ailleurs et dans le cadre du respect des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance internationale, il serait souhaitable de lutter contre l'utilisation abusive de « la compétence universelle » en oeuvrant en faveur d'un meilleur encadrement de la compétence mais aussi en faveur de la mise en place d'un organisme de réglementation de ce principe.

Il conviendrait également de mieux définir le concept de « la responsabilité de protéger », en se donnant le temps nécessaire à la réflexion par rapport à sa mise en oeuvre.

Mesdames et Messieurs ;

Honorable Assistance ;

La paix et la sécurité restent des conditions essentielles à la promotion du développement socio-économique.

Ainsi, les situations de conflit qui prévalent dans des nombreuses régions du monde devraient nous interpeller.

Notre solidarité doit se manifester davantage à l'égard des populations de ces régions qui, des années durant, n'ont connu que désolation, désespoir et humiliation.

Aussi, saluons-nous l'initiative entreprise par Son Excellence le Président Obama au Proche Orient et qui laisse présager l'espoir de voir le conflit israélo-palestinien, aboutir à un dénouement à travers une solution juste, équitable et acceptable par les parties et notamment la concrétisation du principe de coexistence de deux Etats tel que stipulé par les différentes Résolutions des Nations Unies sur ce sujet.

Je saisis d'ailleurs cette opportunité pour saluer la présence parmi nous de Son Excellence le Président Barack OBAMA, dont le charisme, le dynamisme et le sens de la justice nous reconforte dans notre espoir de voir les Etats Unis d'Amérique agir avec plus d'engagement et de pragmatisme en faveur de la paix, de la justice et du développement dans le monde.

Je n'oublierai pas l'Irak, l'Afghanistan, la Somalie, la République Démocratique du Congo, la Région des Grands Lacs et le Darfour ou des conflits fratricides ne font qu'accentuer davantage la misère et le sous développement.

Aussi, nous exhortons la communauté internationale à apporter son assistance à ces pays frères afin de mettre un terme à cette malheureuse situation.

Je ne peux clore ce chapitre des crises et des conflits sans souhaiter à mes frères et sœurs malgaches une pleine réussite dans les négociations en cours en vue d'une transition pacifique qui puisse conduire rapidement au retour de la paix et de la stabilité dans cette île soeur et à la reprise des efforts en vue de la prospérité économique de cette île.

Je me permets également de réitérer, ici, le soutien indéfectible de l'Union des Comores respectivement à la République Populaire de Chine et au Royaume du Maroc dans leurs efforts légitimes en vue de recouvrer leur intégrité territoriale.

Je voudrais, pour conclure, m'acquitter du noble devoir d'exprimer les vifs remerciements et la profonde gratitude de la délégation comorienne à toutes les autorités américaines et à celles de l'Etat de New York plus particulièrement, pour les bonnes dispositions prises en vue de nous garantir un séjour agréable dans ce grand et beau pays.

Je vous remercie.